



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

ARCHIVES
NATIONALES

Liberté
Égalité
Fraternité

DOSSIER DE PRESSE

MUSIQUE ET RÉPUBLIQUE

De la Révolution
au Front populaire

EXPOSITION GRATUITE

26 MARS > 14 JUILLET 2025

En partenariat avec :

CONSERVATOIRE
NATIONAL SUPÉRIEUR
DE MUSIQUE ET
DE DANSE DE PARIS

LA CROIX
L'histoire



MUSIQUE ET RÉPUBLIQUE

De la Révolution
au Front populaire

Sommaire

4
REPÈRES

5
LA RÉVOLUTION
DE LA MUSIQUE

8
LA MARSEILLAISE

9
LA RÉORGANISATION
DE LA FORMATION
MUSICALE

12
LA MUSIQUE
AU SERVICE DU
RENFORCEMENT
DE LA COHÉSION
NATIONALE

14
LE FRONT
POPULAIRE
LA CHANSON
ENGAGÉE

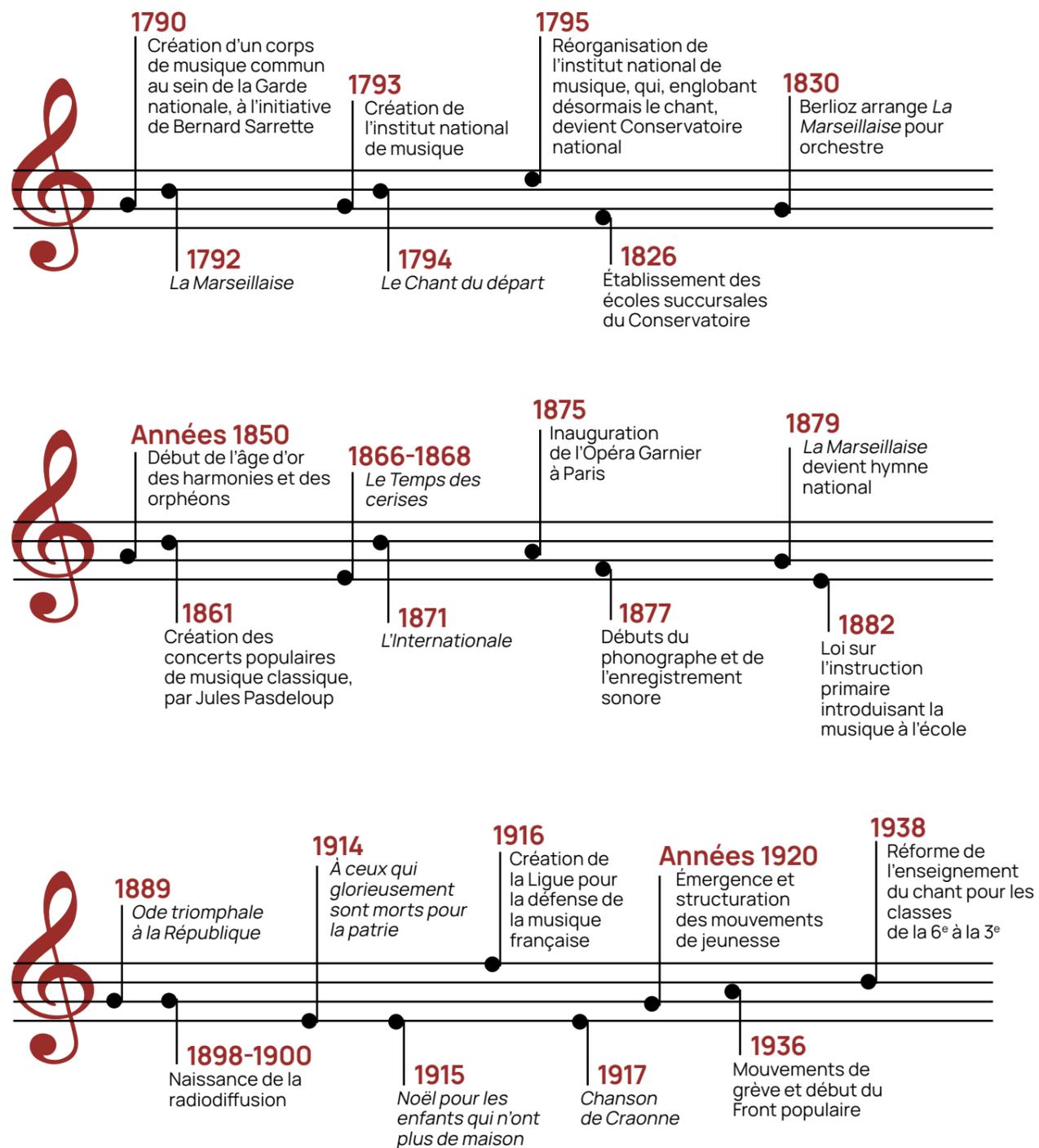
15
AUTOUR
DE L'EXPOSITION
UN PARTENARIAT
RADIO
PRIVILÉGIÉ

Les Archives nationales, temple de l'écrit, mettent en musique l'histoire de la République ! L'exposition « Musique et République, de la Révolution au Front populaire » — organisée de mars à juillet 2025 avec le concours du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris — explore les liens entre la musique et la construction de la République en France.

De la Révolution, qui réorganise de nouvelles institutions et utilise la musique pour fonder un sentiment patriotique, au Front populaire de 1936, qui fait le pari de l'émancipation sociale du citoyen par l'accès aux loisirs et à la culture, la formation et la pratique musicales permettent à la fois le partage d'un patrimoine sonore commun et l'expression personnelle, parfois subversive.

Le public découvrira cette histoire au fil d'un parcours riche en iconographie. Une scénographie audacieuse met en valeur, dans un dispositif central, *La Marseillaise* et certaines de ses adaptations. Le public pourra admirer non seulement des partitions inédites, des instruments oubliés et étonnants, des documents politiques, mais également écouter des airs de musique, dont certains, enregistrés spécialement pour l'exposition, n'ont pas été entendus depuis la Révolution.

REPÈRES



LA RÉVOLUTION DE LA MUSIQUE

Pendant la Révolution, pas de fête publique sans chansons ; pas de commémoration sans orchestre ; pas de charge militaire sans roulement de tambours. Il s'agit de former des musiciens au service de la Nation.

Dès 1789, les révolutionnaires se saisissent de la musique pour fonder un nouvel univers sonore : celui de la République. Le tout jeune État encourage la composition d'hymnes, de chants et de marches à la gloire de la patrie et du nouveau régime : le 27 prairial an II (15 juin 1794), le Comité de Salut public « appelle les poètes à célébrer les principaux événements de la Révolution française, à composer des hymnes et des poésies patriotiques ». Cet encouragement à l'expression spontanée est entendu et, de tout le pays, citoyens et citoyennes adressent à la Convention odes, hymnes et chants divers. Certains célèbrent les avancées révolutionnaires, spécialement l'établissement d'une Assemblée, garante de la souveraineté du peuple ;

d'autres expriment des positions plus nuancées ou personnelles. Les paroles des chants conservés aux Archives nationales, dans les archives du Comité d'instruction publique, illustrent cet élan citoyen. Si nombre de pièces restent durablement méconnues, tout un répertoire s'est alors forgé et transmis, grâce aux fêtes révolutionnaires, qui sont autant d'occasions pour encourager la création musicale. La pratique change : la place des instruments à cordes basse, au profit des cuivres et bois, dont le son porte beaucoup mieux en extérieur. Certaines œuvres comme *La Marseillaise* ou *Le Chant du départ* connaissent un succès aussi fulgurant que durable, tandis que d'autres témoignent de l'adaptation de leurs auteurs aux changements politiques.

En supprimant les maîtrises religieuses, la Révolution a démantelé les principales structures de formation musicale. Cet enseignement est progressivement réorganisé : l'école municipale de musique de la Garde nationale est créée en 1792, puis l'Institut national de musique en 1793. Finalement, la loi du 16 thermidor an III (3 août 1795) instaure le Conservatoire national de musique. Son ambition pédagogique est de former des artistes pour glorifier les vertus de la République, au service des armées, lors des fêtes nationales et dans les théâtres publics. Le rôle civique de la musique est ainsi officiellement affirmé.

Instruments

Les facteurs d'instruments enrichissent et renouvellent une production qui doit être toujours plus maniable et sonore. C'est l'âge d'or des buccins (trombones à coulisse), des bassons russes (serpents droits) rehaussés de têtes de dragons polychromes, des trompettes naturelles à oriflammes et des tambours peints.



Buccin
collection Bruno Kampmann, inv. 31 et 47.

Les instruments à anches, tels que les hautbois, bassons et clarinettes, sont quant à eux peu adaptés aux défilés, par manque de puissance et d'homogénéité sonore. S'agissant des cuivres à son naturel (c'est-à-dire dépourvus de piston), ils sont limités dans leurs gammes et ne facilitent pas la création musicale.



Basson russe

Chansons

Au sein des archives du Comité d'instruction publique sont conservés bon nombre de chants, hymnes, airs ou odes composés par les citoyens à la suite du décret du 27 prairial an II [15 juin 1794] appelant les artistes à « célébrer les principaux événements de la Révolution ».

Bien souvent ne sont écrites que les paroles, avec l'indication « sur l'air de... » : afin d'en faciliter l'impression et la diffusion, on a recours à des airs connus de tous, que tout citoyen peut donc facilement reprendre.



Chant républicain sur la bataille de Fleurus, 1794,
Archives nationales, D/XXXVIII/5



Stances à mettre en musique
pour être chantées dans les fêtes de la Paix [air
de La Marseillaise], 7 floréal an V
[26 avril 1797], Archives nationales, D/XXXVIII/5

Méhul

Étienne-Nicolas Méhul est l'un des compositeurs les plus importants de la Révolution et l'un des fondateurs du Conservatoire national de musique. Il est l'auteur de la musique du

très célèbre *Chant du départ*, écrit par Marie-Joseph Chénier. Ce tableau peint aux débuts de la Troisième République montre la postérité de Méhul enthousiasmant les foules parisiennes par ses chants patriotiques.



Charles-Victor-Eugène Lefebvre, *Méhul enseignant les chants patriotiques au peuple de Paris*, 1870,
Paris, Musée de la Musique, inv. E.995.6.15
Cliché : Claude Germain

LA MARSEILLAISE

Dès sa création par Rouget de Lisle, en 1792, le *Chant de guerre pour l'armée du Rhin* remporte un succès fulgurant. Apportée à Paris par les troupes venues de Marseille, cette ode à la Liberté est aussi un appel à la mobilisation générale pour sauver « la patrie en danger ». Elle devient brièvement hymne national en 1795, avant d'être détrônée par *Le Chant du départ* ou *Veillons au salut de l'Empire* sous Napoléon. Elle ne disparaît cependant pas des mémoires. Berlioz en propose une nouvelle orchestration lors des révolutions de 1830 et 1848.

Ce n'est qu'en 1879 qu'elle redevient hymne national, sous la jeune et encore fragile Troisième République. Son exécution en de multiples circonstances de la vie publique rappelle le souvenir de la grande Révolution. Mais elle devient aussi une expression de l'identité nationale et manifeste une adhésion patriotique : elle est, à ce titre, peu à peu revendiquée par toutes les composantes politiques de la Nation.

Son rôle fédérateur se fait évident lors des guerres quand elle encourage à l'assaut ou incite à la résistance.

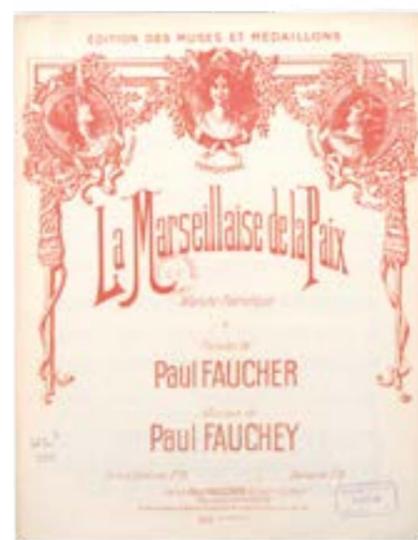
Son caractère emblématique, sa sacralité même incite aux détournements, tantôt burlesques, tantôt subversifs : *Marseillaise* des féministes, *Marseillaise* des mineurs... Sa capacité à devenir un chant de lutte universel est sa force !



La Marseillaise, Archives nationales, AB/XIX/3358



Marche des Marseillois, chantée sur différents théâtres. Harmonisation pour guitare par Mr Acart, rue de Clairly n° 3. [1792], Archives nationales, AE/III/2475



La Marseillaise de la paix, marche patriotique, 1910, Bibliothèque nationale de France, FOL-VM7-5355

LA RÉORGANISATION DE LA FORMATION MUSICALE

L'exposition retrace l'histoire d'une démocratisation de l'accès à la musique. Dispensée d'abord uniquement aux jeunes adultes, à Paris avant d'être déclinée dans différents départements, la formation atteint l'enseignement primaire à la fin du XIX^e siècle, grâce aux lois Jules Ferry. La jeune Troisième République, encore fragile et attaquée de toutes parts, se sert de la musique pour rallier les cœurs à sa cause.

Après la Révolution, la pratique musicale se démocratise. Elle s'exprime au sein des sociétés de musique amateur, des harmonies et fanfares municipales, des orphéons. Avec le retour durable des Républicains au pouvoir à partir des années 1870, les musiciens se font entendre dans les bals populaires du 14 juillet, en même temps s'épanouissent goguettes et cafés-concert.

Les lieux d'écoute se multiplient : grandes salles comme celle du Trocadéro ou de l'Opéra Garnier à Paris, mais aussi kiosques en plein

air qui deviennent un élément incontournable du paysage urbain.

La Troisième République utilise la musique pour renforcer la cohésion de la Nation, par l'enseignement et l'encouragement de la pratique en amateur. Le monde musical reflète l'adhésion progressive du pays aux valeurs portées par les « héros français » et les musiques de compositeurs vivants.

À partir de 1882, l'État intègre la musique aux programmes de l'école primaire. La population

enfantine se voit enseigner les rudiments de la musique et s'approprie ainsi un répertoire commun.

Les compositeurs français qui ont fait vibrer la corde patriotique dans leurs œuvres sont honorés : Hector Berlioz, Charles Gounod, Claude Debussy, ou encore Camille Saint-Saëns.

En 1889, l'Exposition universelle organisée par une République encore fragile est l'occasion de faire jouer une *Ode triomphale* célébrant la Révolution de 1789 devant 15 000 spectateurs.



Ode triomphale à la République d'Augusta Holmès

Le 19 septembre 1889, au palais de l'Industrie, à l'occasion de la distribution des récompenses de l'Exposition universelle sur le point de s'achever, est jouée la pièce qu'Augusta Holmès a composée « en l'honneur du centenaire de la République » - celui-ci étant le thème de l'exposition. L'ode met en scène la République descendant parmi ses fidèles et les recouvrant de sa lumière.

Lavialle de Lameillère, *Exécution de l'Ode triomphale à la gloire de la République d'Augusta Holmès au palais de l'Industrie, à l'occasion de la distribution des récompenses de l'exposition universelle de 1889, 1890, Paris, Musée Carnavalet - Histoire de Paris, P456*

Loi du 28 mars 1882

Cette loi votée le 28 mars 1882 fait partie de l'édifice consacré à l'éducation et voté sur l'impulsion de Jules Ferry entre 1879 et 1886. Pour la première fois, l'enseignement de la musique est inscrit parmi les matières obligatoires de l'école primaire. Cet enseignement limité aux notions de base (« éléments ») permet à des générations d'écoliers de découvrir l'art de la chorale, plus simple à transmettre qu'une pratique instrumentale.



Projet de loi tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire, 1882, Archives nationales, AI/1409

Bannières d'harmonie

Le développement des orchestres d'harmonie au XIX^e siècle témoigne de la vitalité de l'enseignement et de la pratique musicale sur tout le territoire. L'harmonie devient un élément de l'identité d'un lieu, comme ici à Saint-Juéry (Tarn) : l'harmonie Saint-Éloi, plus ancienne association de Saint-Juéry, a été fondée en 1853 par les ouvriers des Aciéries du Saut-du-Tarn. C'est donc tout naturellement qu'elle prend le nom du saint patron des métallurgistes. Cette bannière a pu être réalisée à l'occasion du concours musical d'Albi de 1874, lors duquel l'harmonie se classe première *ex-aequo* de sa catégorie.



Bannière de l'Harmonie Saint-Éloi, 1874, Albi, Archives départementales du Tarn, 63 J 2073, Cliché : X. Floutard

Wagner

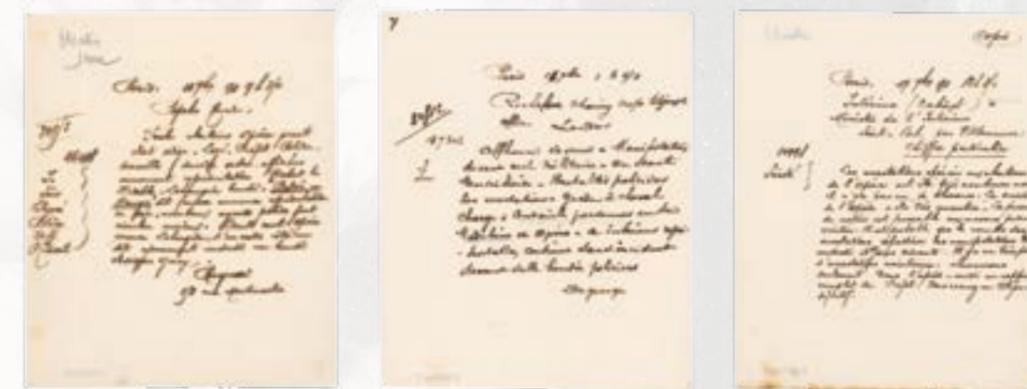
Dans l'atmosphère revancharde qui règne en France après l'annexion par la Prusse, en 1870, de l'Alsace-Lorraine, certains musiciens font les frais de leur nationalité : Wagner et Offenbach sont par exemple identifiés comme compositeurs prussiens et donc rejetés par une partie de la population. Richard Wagner en particulier, chantre de l'esprit germanique et promoteur ardent

d'une musique allemande, déchaîne les passions. Ainsi la représentation à Paris de l'opéra *Lohengrin* en 1891 donne-t-elle lieu à des affrontements, d'abord par voie de presse, puis sur la voie publique, entre patriotes français et amateurs de musique, les premiers dénonçant la supposée germanophilie des seconds. Les esprits s'échauffent, au point que la police doit intervenir.

Dépêches contrôlées

Il s'agit de dépêches de particuliers (ici on note des noms de journaux) dont l'administration des postes adresse une copie au ministère de l'Intérieur quand elles sont jugées importantes. Celles-ci ont été interceptées à l'occasion de la représentation de *Lohengrin* en 1891. On y lit notamment : « Affluence énorme. Manifestation devant cercle militaire.

On chante *Marseillaise*. Brutalités policières. 300 arrestations. Garde à cheval charge. Cent mille personnes entre Madeleine et Opéra. À l'intérieur représentation continue sans incident devant salle bondée policiers. » Ou sur une autre : « Foule alentour Opéra paraît état siège (...) Préfet police surveille service ordre (...) Patrie en danger dit fausse annonce représentation. »



Ensemble de dépêches télégraphiques « contrôlées », 1891, Archives nationales, F/7/12449

LA MUSIQUE AU SERVICE DU RENFORCEMENT DE LA COHÉSION NATIONALE

Au tournant des XIX^e et XX^e siècles, la musique reste intrinsèquement liée à la politique. Elle sert l'expression des mouvements populaires de contestation. Elle fait entendre les aspirations des classes laborieuses dans des chansons « engagées » qui revendiquent une République plus sociale.

Au XIX^e siècle, la Révolution industrielle engendre l'émergence des mouvements ouvriers. Lors des mobilisations collectives, la musique fédère les énergies : les slogans chantés et les danses dans les usines occupées renforcent le sentiment de communauté. La chanson militante dépeint les conditions de vie, exprime les revendications des travailleurs, appelle à la solidarité, réclame égalité et justice. Les musiques de ces chansons sont parfois écrites par un compositeur mais, très souvent, l'auteur rédige son poème sur un air déjà connu : *La Marseillaise* se fait alors ouvrière ou féministe. Paroles percutantes et rythmes éprouvés

facilitent la mémorisation et la transmission des messages politiques et certains textes, d'une grande postérité, permettent la transmission de la mémoire d'événements douloureux (Commune de Paris ou fusillade de Fourmies par exemple).

Pour l'État républicain, comme cela avait été le cas en 1792, la musique est appelée au secours de la Patrie menacée lors de la Première Guerre mondiale. Alors que les concerts, sur le front comme à l'arrière, témoignent d'un patriotisme ardent, des compositeurs renommés comme Saint-Saëns, Debussy ou Ravel proposent des œuvres glorifiant les victimes.

Cependant, à mesure que le conflit s'enlise, la chanson se fait contestataire et dénonce les horreurs vécues par les Poilus.

Si elle est un outil de revendication et de propagande, la musique est aussi un enjeu d'éducation. Après la victoire du Front populaire en 1936, l'État républicain manifeste la volonté de démocratiser l'accès à la culture. Cela se traduit par le renforcement de la place de la musique dans l'éducation générale et la promotion des activités musicales de loisir.

La musique populaire et la chanson bénéficient des avancées techniques qui permettent d'élargir leur diffusion.

FOCUS

Partitions de chants de lutte



Partition musicale illustrée *La grève générale*, s.d. [années 1910-1930], Archives nationales, 104AS/6

Les manifestations sont toujours accompagnées de chansons : appelant à la grève générale, la révolution ou la fraternité internationale, elles font passer le message des militants bien mieux qu'un discours.

Diffusées sur feuilles volantes ou publiées en petits recueils, les chansons sociales se présentent souvent sous forme de partitions simples, avec uniquement la partie chantée, incluant les paroles.

LE FRONT POPULAIRE

l'invention d'une politique culturelle musicale

La musique figure en bonne place parmi les priorités du programme culturel du Front populaire. Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts dans le gouvernement de Léon Blum, met en place une politique de démocratisation culturelle

et entreprend des réformes éducatives. La musique affirme sa place au sein de l'école publique, et les cours d'instrument et de chant sont promus. La pratique en amateur est encouragée et l'offre culturelle s'élargit : le développement de la radiophonie et de

l'enregistrement contribue à promouvoir la musique auprès d'un large public. Certains genres prospèrent, comme le jazz, qui se diffuse dans les clubs et les cabarets, de même que la chanson qui connaît un essor considérable.

LA CHANSON ENGAGÉE

Colportée par des marchands ambulants ou diffusée par voie de presse, la chanson commente l'actualité, tourne en dérision ou soutient des revendications. De grandes figures émergent au XIX^e siècle, en particulier celle de Pierre-Jean de Béranger (1780-1857), dont les textes célébrant liberté et haine des tyrans ont marqué des générations de chansonniers.

De goguettes en cafés-concert, la chanson se fait tour à tour burlesque ou satirique et se met au service des grévistes, des anarchistes, des féministes... Elle est un espace d'expression politique. À la fin du XIX^e siècle, Aristide Bruant devient célèbre au cabaret du Chat noir avec la chanson réaliste, qui, en écho aux romans

de Zola, dépeint la misère et les joies des quartiers populaires. L'avènement de la radio et la diffusion du disque enregistré, à partir de l'entre-deux guerres, entraînent la gloire durable de nombre de figures de la chanson populaire, parmi lesquels Fréhel, Damia, Félix Mayol, Maurice Chevalier, Charles Trenet, etc.

AUTOUR DE L'EXPOSITION

Tenez-vous informé de la programmation : www.archives-nationales.culture.gouv.fr/musique-et-republique

Jeune public

➤ **Vernissage pédagogique pour les enseignants**
le 2 avril ⌚ de 17h à 19h

➤ **Visite-atelier**
La République se met en scène. Visite libre sous la conduite de l'enseignant.
Infos et réservation obligatoire : service-educatif.an@culture.gouv.fr

➤ **Dépliant jeu enfant (7-10 ans)**
en visite autonome avec leurs parents

Conférences et concerts - Hôtel de Soubise

Un cycle de conférences-concerts sera proposé en partenariat avec différentes formations musicales (Musique des gardiens de la paix, ensembles de conservatoires...)

➤ 4 avril
concert-lecture
par les élèves du Conservatoire à rayonnement régional de Paris ⌚ 16h

➤ 3 mai
conférence-concert de la Musique des Gardiens de la paix ⌚ 14h - 16h

➤ 17 mai (nuit des musées)
→ **Installation sonore**
« Décompose Recompose » (sur les compositrices européennes effacées de l'histoire)

→ **concert** par les étudiants du conservatoire du 9^e arrondissement de Paris et le quatuor Elis ⌚ 18h - 19h

➤ 21 juin (fête de la musique)
→ **concert-lecture (20')**
par les élèves du Conservatoire à rayonnement régional de Paris ⌚ 14h - 15h - 16h
→ « **concert républicain** »
par Jeunes Talents autour du répertoire de la 3^e République
⌚ à partir de 17h

➤ 5 juillet
conférence de François Gasnault, « Vocations de la chanson de tradition orale sous la 3^e République : de l'instruction civique à l'éducation populaire »
⌚ 14h30 - 16h

➤ 13 juillet
grand concert de la Musique des gardiens de la paix
⌚ 19h

(Horaires à confirmer)

Visites guidées pour les individuels

Les vendredis 4, 11 avril, 9, 16, 23 mai, 6, 13, 20, 27 juin, 4, 11 juillet 2025
Horaires : de 14h30 à 16h00

Ouvrage de l'exposition

Musique et République. De la Révolution au Front populaire
Éditions Snoeck (30 € - 168 pages). ISBN : 978-2-86000-393-3

UN PARTENARIAT RADIO PRIVILÉGIÉ

Sans frontières, la musique classique traverse le temps et se joue des époques, malgré les épreuves et l'adversité. Partie intégrante de la grande histoire, la radio France Musique retrace régulièrement le rôle majeur que la musique joue dans la transformation de nos sociétés. À l'écoute du monde foisonnant qui nous entoure, France Musique donne à entendre cette vitalité musicale d'hier et d'aujourd'hui.

Elle s'adresse à un million d'auditeurs, chaque jour, et plus encore sur la toile, en offrant des programmes diversifiés aux multiples formats (podcasts, séries vidéos, webradios, salle de concert virtuelle...). Courroie de transmission entre les générations, France Musique cultive ce lien, avec passion, enthousiasme et dans un esprit de partage. C'est donc tout naturellement qu'elle soutient et accompagne

l'exposition *Musique et République. De la Révolution au Front populaire*, présentée aux Archives nationales. France Musique, c'est

+ 1 million
d'auditeurs/jour

+ de 3 millions
d'écoutes live/mois

+ de 2 millions
d'écoutes à la demande tous supports



Hôtel de Soubise
60, rue des Francs-Bourgeois
75003 Paris



métro : Hôtel de Ville
et Rambuteau

CONTACT PRESSE

SARAH EL BELKY

 sarah@observatoire.fr

 07 82 28 80 94

Visuels presse disponibles sur demande



COMMISSARIAT

MARIE RANQUET,

*conservatrice en chef du patrimoine
aux Archives nationales*

SOPHIE LÉVY

*responsable des archives au
Conservatoire national supérieur de
musique et de danse de Paris*

COMMISSARIAT TECHNIQUE

CHRISTOPHE BARRET

*chargé d'exposition au département
de l'Action culturelle et éducative des
Archives nationales.*

CONSEIL SCIENTIFIQUE

MATHIAS AUCLAIR

*conservateur général des
bibliothèques, directeur du
département de la Musique de la
Bibliothèque nationale de France*

RÉMY CAMPOS

*professeur d'histoire de la musique au
Conservatoire de Paris, responsable
de la recherche à la Haute école de
musique de Genève / HES-SO*

MYRIAM CHIMÈNES

*directrice de recherches émérite
au Centre national de la Recherche
scientifique (IReMus)*

PETER HICKS

*historien, chargé des relations
internationales à la Fondation
Napoléon et rédacteur en chef de
Napoleonica the journal*

ÉMELINE ROTOLO

*chargée d'études documentaires,
responsable du fonds musique au
département Éducation, Culture
et Affaires sociales des Archives
nationales*

CHARLOTTE SEGOND-GENOVESI

docteure en musicologie

À propos des Archives nationales

Les Archives nationales, établissement du ministère de la Culture, sont le plus grand centre d'archives d'Europe. Mémoire de la France, elles conservent et communiquent aux publics les archives de l'État depuis le Moyen Âge, celles des notaires parisiens et des archives privées d'intérêt national. Elles contribuent à la connaissance de l'histoire et au partage des valeurs citoyennes auprès du grand public, en particulier des plus jeunes, par leurs expositions, publications et autres activités de médiation.

À propos du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

Créé en 1795, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris est le premier établissement public français de transmission des arts musicaux et chorégraphiques. Ses nombreux partenariats internationaux et la renommée de ses professeurs et anciens étudiants en font une référence internationale. Le Conservatoire mène une politique ambitieuse de création, de recherche et d'ouverture aux publics, grâce à une riche programmation de concerts, spectacles de danse, conférences, cours et colloques, gratuits et ouverts à tous. Le Conservatoire trouve ainsi naturellement sa place dans l'archipel formé avec la Philharmonie de Paris et la Cité de la Musique, La Villette et le Centre national de la danse (CND), où création, interprétation, recherche et transmission se mêlent pour constituer un ensemble unique en Europe. L'établissement accueille près de 1 400 étudiants.

